MEZIDON-CANON (Calvados)

Château de Canon

Croisées

Début des années 1730 et modifications à la fin des années 1770



Malgré son unité apparente, le château de Canon est issu de deux grandes campagnes de construction bien distinctes. Un premier château fut en effet édifié à partir des années 1730 qui ne comprenait qu'un haut rez-de-chaussée coiffé d'un comble à la Mansart. Ce n'est que quarante ans plus tard que le château fut profondément remanié pour surélever ses façades d'un étage qui fit disparaître sa charpente derrière une balustrade. Malgré ces bouleversements, nombre des croisées d'origine furent heureusement conservées, bien qu'elles aient été modifiées pour les mettre au goût du jour. Cette étude nous permettra de retrouver aisément leur aspect d'origine, de découvrir des espagnolettes à moufle d'un type particulier et de mesurer les évolutions du vitrage en près d'un demi-siècle.

1/ Le château¹

On doit la construction du château au sieur de la Rocque, Receveur des Tailles de Valognes, qui acquière la propriété en 1727 à Robert de Béranger, protestant, parti se réfugier en Angleterre. Le château est alors constitué d'un sous-sol et d'un rezde-chaussée couvert par un comble à la Mansart. En 1760, Jean-Baptiste Elie de Beaumont, avocat au Parlement de Paris, épouse Anne-Louise Morin du Mesnil, petite nièce de Robert de Béranger et seule héritière de cette famille. Très vite, les irrégularités de la vente de 1727 incitent l'avocat à réclamer l'héritage de son épouse. Après un procès de quatre années, il obtient en 1768 l'annulation de la vente versement moyennant le d'un important dédommagement. A partir de cette date et jusqu'à sa mort en 1786, Elie de Beaumont y fera de nombreux travaux. On lui doit notamment la surélévation du château qui masque le comble brisé conservé dont le terrasson se situe à l'arrière des impostes des croisées (fig. 6.4 et 6.5), ainsi que la belle ornementation des façades.



Fig. E.1. Château de Canon au début du XIXe siècle (façade ouest)

Carte postale Fillion à Lisieux

2 / Les croisées en plein-cintre

Ces croisées, au nombre de deux, sont limitées au grand salon qui ouvre sur le jardin (fig. 1.3). Le relevé a été fait sur la croisée ouest (planches n°2 à 4), hormis quelques éléments de son espagnolette, empâtés par la peinture, qui ont été relevés sur une croisée en arc surbaissé de la façade sur cour (planche n°5). Un examen de leurs caractéristiques permet rapidement de constater que leur bâti dormant, y compris l'imposte, leurs volets et leur serrurerie datent de la première campagne de travaux et que seuls les vantaux vitrés ont été refaits à l'occasion de la reprise du château par Elie de Beaumont.

¹ A. de Mézerac, « Le château de Canon » dans *Art de Basse-Normandie*, n°37, printemps 1965. A. de Mézerac, *Le château de Canon : maison des champs d'un avocat philanthrope*, Ingersheim, SAEP, 1992.

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est composé de deux montants qui s'assemblent dans une pièce d'appui² et une traverse intermédiaire, l'ensemble étant surmonté d'une imposte en éventail. Cette dernière est constituée d'une traverse cintrée en trois éléments et est divisée en trois carreaux par deux petits-bois d'une largeur de 51,5 mm (fig. 3.1). Sa composition d'origine était plus élaborée. On observe en effet plusieurs entailles qui permettent de restituer une imposte avec des carreaux plus petits et suivant un dessin courant dans la première moitié du XVIIIe siècle (voir plan n°8). Le profil de moulure de ses petits-bois primitifs est donné par la traverse cintrée. Il s'agissait d'un tore segmentaire accosté de deux baguettes, forme dite « en trèfle » (fig. 3.2)³. Les deux petits-bois actuels ont été ajoutés grossièrement lors de la modernisation de la croisée sans démontage du bâti et après avoir entaillé les joues des mortaises de la traverse cintrée pour les mettre en place (fig. 3.1).

Les deux impostes en éventail des portes du vestibule et de la cour ont subi le même sort, mais conservent leurs petits-bois rayonnants d'origine (fig. 6.1 et 6.2)⁴. La traverse d'imposte de la croisée adopte le même profil que l'imposte en pierre de la baie, c'est-à-dire une baguette surmontée d'un gros quart-de-rond et d'un bandeau, hormis sur sa face supérieure où elle a également un talon formant un jet d'eau (fig. 2.4). Les battants de rives sont à contre-noix et ne présentent pas de gorge pour installer les fiches (plan n°4). Ils ont par contre une feuillure pour recevoir les volets. La pièce d'appui est dissimulée en partie par un lambris d'allège, mais elle ne semble pas avoir bénéficié d'une attention particulière pour en améliorer l'étanchéité et paraît simplement posée sur l'appui en pierre (plan n°6).

Les vantaux vitrés

Les vantaux vitrés ont été entièrement refaits lors de la reprise du château par Elie de Beaumont pour adapter les croisées au goût de l'époque qui privilégiait l'emploi d'un verre unique permis par les progrès techniques sur toute la largeur du vantail. Ils ne présentent donc pas de traces de petits-bois coupés, comme ce fut souvent le cas pour adapter des vantaux anciens, et ont une moulure différente de l'imposte. Il s'agit toujours d'un profil segmentaire accosté de deux baguettes, mais le tore est séparé par un canal plat (plan n°6 et fig. 2.2). Les bâtis et les traverses intermédiaires moulurées équivalentes à des petits-bois sont assemblés à tenons et mortaises traversées. Ces ensembles reçoivent des carreaux de 686 mm par 538 mm. Les traverses basses ont des jets d'eau en talon peu saillants et sans gorge pour former un véritable larmier (fig. 3.3 et 3.5). Les vantaux sont encastrés pour être recouverts par les volets et l'étanchéité de leurs battants de rive est traditionnellement assurée par une noix et une feuillure sur l'extérieur, tandis que leurs battants du milieu ferment par une doucine (plan n°4).

Les volets

Les volets brisés sont issus de la première campagne de travaux et sont limités en hauteur à la traverse d'imposte (fig. 2.3). Ils sont ferrés sur le bâti dormant pour masquer les vantaux vitrés (plan n°4) et sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées. Ils sont brisés pour être repliés dans l'embrasure intérieure de la fenêtre, et leur face intérieure, peu visible, ne reçoit donc aucune décoration particulière. Leur face extérieure est, quant à elle, agrémentée traditionnellement de panneaux à plate-bande simple entourés d'une doucine.

La serrurerie

Les organes de rotation

Les vantaux vitrés ainsi que les volets au droit de leurs montants brisés s'articulent sur des fiches à chapelet à cinq nœuds de taille variable (fig. 4.5), tandis que la rotation des volets sur le dormant est assurée par des fiches à gond dont la broche est terminée en vase (plan n°7 et fig. 4.4).

Les organes de fermeture

Les volets et les vantaux vitrés ferment par une espagnolette à crochets munie de trois pannetons sur la hauteur. Elle présente plusieurs particularités qui permettent de la dater des années 1730 : ses embases sont montées sur des platines à panaches (plan n°7 et fig. 4.1) ; sa tringle ronde change de section au droit de sa poignée pour prendre une forme sensiblement carrée (fig. 4.1 / ronde à l'arrière ou légèrement chanfreinée) ; sa poignée est droite et simplement moulurée. Ses caractéristiques sont proches des espagnolettes datées des années 1720 de l'aile orientale des bâtiments conventuels de l'ancienne abbaye aux Hommes à Caen et du château de Versainville (voir notre étude n°14004). Toutefois, dans ces deux cas, les tringles n'avaient pas véritablement d'embases et étaient soutenues uniquement par un changement de section et par des pontets. Les espagnolettes de Canon ferment également les volets sur lesquels les contre pannetons et les agrafes sont maintenus par des platines à moustaches (fig. 4.3). Ce système simple et bien connu a toutefois nécessité des mises au point. Si on en connaît l'utilisation à Paris au moins en 1738 grâce aux traités d'architecture⁵, la situation en province est plus difficile à établir. Au château de Magnyen-Bessin (étude n°14018), dont les charpentes ont été mises en place au plus tôt en 1730, les espagnolettes ne possèdent pas encore de pannetons pour fermer les volets, mais des verrous dont le fonctionnement n'est pas aussi efficace. Plusieurs systèmes de fermeture sont utilisés, tous remarquablement bien pensés et exécutés. Nicolas-Joseph Foucault (fils), qui fait reconstruire son château de Magny, n'ignore certainement pas ce qui se fait de mieux à Paris. On pourrait donc penser que l'utilisation de ces pannetons ne débute pas avant le début des années 1730, et ce d'autant plus qu'au château de Villons-les-Buissons (étude n°14009), construit à cette époque, on n'utilise pas de pannetons, mais un système plus compliqué établi à partir d'un verrou à bascule. Cependant, le petit château de Plasnes (étude n°27002), édifié semble-t-il durant la troisième décennie du XVIIIe siècle, montre des espagnolettes à pannetons. Il n'est pas interdit de penser que des procédés aujourd'hui jugés archaïques, mais témoignant du savoir-faire des serruriers, aient pu persister quelque temps en parallèle de l'utilisation de simples pannetons. Sur cet aspect, il nous faudra donc étendre le corpus pour avoir une vision plus précise de l'introduction de ce système. Pour terminer, on notera que l'espagnolette de Canon n'a pas été modifiée pour réaligner sa poignée avec un petit-bois, comme il a été fait sur les croisées en arc surbaissé.

² La généralisation des pièces d'appui moulurées au XVIIIe siècle fait évoluer leur mode d'assemblage. Au XVIIIe siècle, elles portent les tenons pour s'assembler dans les montants du dormant. La partie moulurée est alors flottée. Au XVIIIe siècle, cette façon de faire est remplacée progressivement par la méthode inverse, où se sont les montants qui portent les tenons et s'assemblent dans les pièces d'appui pour simplifier les assemblages.

³ La moulure en périphérie de l'imposte a une largeur de 20 mm. Les petits-bois pouvaient donc avoir une largeur de 40 mm, voire un peu moins pour que leurs assemblages à coupe d'onglet laissent un peu de matière avant le carré de la moulure périphérique.

⁴ Les petits-bois de l'imposte du vestibule donnant sur la cour ont une largeur de 42,5 mm (tore plat : 28,5 mm) et ceux donnant sur le salon de 45,5 mm (tore : 32,5 mm).

⁵ À.-C. D'Aviler, Cours d'architecture, Paris, Mariette, 1738, planche 51b. J.-F. Blondel, De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général, Paris, Jombert, 1738, tome 2, planche 58.

3 / Les croisées en arc surbaissé

Ces grandes croisées avec imposte occupent l'ensemble du rez-de-chaussée, hormis le grand salon aux croisées en plein-cintre. Elles conservent de la première campagne de travaux uniquement leurs volets et leur espagnolette, leur dormant et leurs vantaux vitrés ayant été refaits entièrement. Leurs volets ont toutefois été légèrement réduits en largeur pour les ferrer avec des fiches à chapelet à sept nœuds qui ont permis leur articulation et celle des vantaux vitrés sur un même axe (fig. 5.1). Il a donc été nécessaire de refaire les bâtis dormants sans feuillure intérieure pour que les volets fonctionnent dans cette configuration. Il est particulièrement intéressant de noter que les espagnolettes adoptent déjà un système permettant de maintenir les volets au droit de l'imposte et nommé moufle⁶ dans les archives du château (fig. 5.6). La moufle permet d'articuler une petite tringle sur laquelle est fixé un panneton pour assurer une meilleure fermeture des volets au droit de l'imposte (fig. 5.1). Afin d'aligner la poignée d'espagnolette sur un petit-bois des grands carreaux (fig. E.2, ci-contre), l'espagnolette a été modifiée et remontée d'une quinzaine de centimètres. On aperçoit sur la figure 5.1 les entailles des anciens emplacements des trois niveaux de contre-pannetons et d'agrafes sur les volets (fig E.3 ci-dessous).

4 / Les croisées de l'étage

Quatre croisées subsistent de la deuxième campagne de travaux (fig. 6.4 et 6.5)⁷. Les moulures de leurs vantaux sont identiques à celles du rez-de-chaussée (fig. 6.3). Les battants du milieu ferment par une simple feuillure. Une cote intérieure a été ajoutée au XIXe siècle en même temps que les espagnolettes en fonte. On peut encore voir sous leur cote intérieure, les traces des anciennes platines de verrous (fig. 6.6). S'agissant de croisées entièrement refaites dans les années 1770, leurs fiches à broche amovible bénéficient d'une gorge pour les installer (fig. 6.5).

5 / La porte-croisée du jardin

Cette porte vitrée a été entièrement refaite. Les moulures de ses vantaux et de son imposte sont identiques aux croisées des années 1770 (fig. 7.1 et 7.5). Pour son ferrage, elle utilise des fiches à chapelet à sept nœuds et une crémone forgée. Les deux tringles sont actionnées par une poignée qui fait également tourner une petite batteuse dissimulée dans l'épaisseur des vantaux (fig. 7.6 et 7.7). Le vantail gauche est fermé en partie basse par un verrou classique en applique (fig. 7.3) et en partie haute par un long verrou entaillé (fig. 7.5). Pour manœuvrer ce dernier, sa tige est simplement coudée et accessible après ouverture du vantail droit (fig. 7.4). Il ne nous a pas été possible de vérifier si la crémone à poignée tournante dissimulait des traces d'un ouvrage plus ancien pour tenter de la dater. Duhamel du Monceau, dans son Art du Serrurier, décrit un système comparable sous le nom d'espagnolette à pignon⁸, mais plus archaïque puisque les deux tringles sont mues par une poignée soudée sur l'une d'elle qu'il est nécessaire de lever pour actionner l'ensemble. La poignée n'agit donc pas en rotation, mais en translation. Les pannetons qui ferment les volets semblent bien correspondre au système primitif (fig. 7.2). Par contre, les volets ont été entaillés grossièrement pour laisser passer la boîte du mécanisme de la crémone. Ces volets pourraient toutefois être un réemploi de la menuiserie antérieure.

6 / Datation

Dans son ouvrage, Alain de Mézerac indique qu'un état estimatif a été réalisé dans le cadre du procès pour calculer le dédommagement à payer au sieur de la Rocque après l'annulation de la vente en 1768⁹. Nous n'avons pas été à même de retrouver cette pièce dans les archives du château en cours de classement, mais c'est peut-être elle qui figure sous forme d'extraits dans l'étude de restauration des couvertures du château réalisée en 2002 par Daniel Lefèvre, architecte en chef des monuments historiques¹⁰. Elle est non datée et intitulée « Extraits des mémoires de travaux conservés au château concernant son édification dans la première moitié du XVIIIe siècle ». Elle décrit précisément les croisées étudiées et répertorie au rez-de-

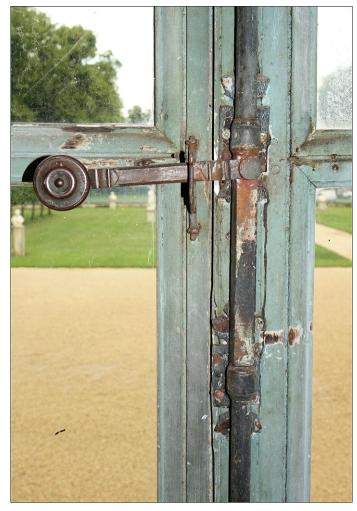




Fig. E.2. Croisée en arc surbaissé
Fig. E.3. Croisée en arc surbaissé (modification de la position des contre-pannetons et agrafes)

Henri-Louis Duhamel du Monceau dans son *Art du Serrurier*, publié en 1767, mentionne ce système pour fermer les volets au droit de l'imposte et un autre, moins pratique, où la tringle est simplement prolongée au-delà du vantail et jusqu'à un panneton terminal (p. 129). Elle montre dans ce cas une saillie importante et peu esthétique lorsque le vantail est ouvert. Pour le système en deux éléments employé à Canon, Duhamel du Monceau, ne reprend pas cette acception du terme « moufle » qu'il réserve à un type de chaîne, mais parle d'enfourchement et de tenon. Joseph-Marie-Rose Morisot, dans son *Vocabulaire des Arts et Métiers, en ce qui concerne les constructions* (1814, Tome 5, p. 40), nous en donne une définition plus large : « C'est le nom d'un assemblage qui sert à rallonger une barre de fer. Cet assemblage est un enfourchement pratiqué à l'un des bouts de la barre recevant l'extrémité de l'autre barre ; chacune des parties porte un œil dans lequel passe une clavette servant à les lier. Cet assemblage a lieu pour les chaînes. On nomme encore moufle toute partie d'ouvrage qui entre l'une dans l'autre de la même manière... ».

⁷ Elles sont du côté nord (jardin) et à l'ouest.

⁸ H.-L. Duhamel du Monceau, *Árt du serrurier*, Paris, 1767, p. 124.

⁹ A. de Mézerac, 1992, p. 4.

¹⁰ D. Lefèvre, Château de Canon : étude préalable à la restauration des toitures, janvier 2002, p. 40 (document consultable à la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie).

chaussée « quatorze croisées en menuiserie à petit bois avec volets, scavoir huit du costé du jardin et six du costé de la cour aux impostes ferrées avec des espagnolettes à moufle ». Les caractéristiques (avant modification) des croisées étudiées, et plus particulièrement leur espagnolette et l'absence de gorge pour monter leurs fiches, permettent sans difficulté de les rattacher à l'origine du château, soit dans les années 1730 (après une acquisition en 1727). Les modifications pour les mettre au goût du jour sont faites après la reprise du domaine par Elie de Beaumont en 1768. Celui-ci meurt en 1786 et Alain de Mézerac indique que les grandes modifications sont faites jusqu'en 1781¹¹. En 1779, le magasin de verre de la rue Traversière à Paris¹² fournit à Elie de Beaumont 130 feuilles de verre blanc de 26 pouces par 29 pouces, 8 feuilles de 26 par 23 et 20 de 28 par 21¹³. La destination de ces feuilles n'est pas précisée, mais la chronologie des travaux du château de Canon porte à croire qu'elles lui sont destinées. On peut ainsi penser que les vantaux vitrés à grands carreaux ont été réalisés à la fin des années 1770.



Fig. E.4. Château vu depuis le parc

Situation



Documents annexés

Planche n°1 : Edifice

Planche n°2 : Croisée en plein-cintre
Planche n°3 : Croisée en plein-cintre
Planche n°4 : Croisée en plein-cintre
Planche n°5 : Croisée en arc surbaissé
Planche n°6 : Porte / fenêtres de l'étage
Planche n°7 : Porte-croisée du jardin

Plan n°1 : Elévation intérieure (volets déposés) Plan n°2 : Elévation intérieure (volets fermés)

Plan n°3 : Elévation extérieure Plan n°4 : Sections horizontales Plan n°5 : Sections horizontales Plan n°6 : Sections verticales

Plan n°7 : Serrurerie

Plan n°8 : Elévation intérieure (restitution)

Restitution de la croisée (plan n°8)

Comme nous l'avons noté plus haut, la croisée en éventail visible aujourd'hui est le résultat des modifications effectuées dans les années 1770 pour l'adapter au vitrage à glace, plus communément appelé à grands carreaux. Cette adaptation courante était généralement obtenue en coupant les petits-bois dans les vantaux vitrés (avec ou sans démontage suivant le soin apporté à cette modification) puis en les dotant de simples traverses. La modification est donc immédiatement perceptible dans la plupart des cas. A Canon, cette technique a été utilisée dans l'imposte en éventail où les petits-bois ont été sciés et où deux nouveaux montants ont été grossièrement insérés après avoir éliminé les joues des mortaises de la traverse cintrée pour éviter un démontage du bâti dormant. Par contre, les deux vantaux vitrés de la croisée fabriquée dans les années 1730 ont été éliminés pour être refaits entièrement. Il s'agit toutefois des seules modifications apportées à cette croisée et les éléments subsistants nous ont permis aisément de retrouver son aspect initial. La restitution des petits-bois dans l'imposte a été donnée par l'emplacement de leurs assemblages et surtout par les impostes mieux conservées des deux portes du vestibule sur lesquelles les petits-bois rayonnants ont été conservés. La masse en demi-disque sur laquelle sont assemblés ces petits-bois a donné la largeur des battants du milieu des vantaux vitrés en alignant leurs moulures. La retombée des petits-bois circulaires sur la traverse d'imposte a donné la largeur des carreaux sur les vantaux vitrés, laquelle a été reportée pour déterminer la largeur des battants du côté des fiches. La hauteur des carreaux a été définie en axant la poignée d'espagnolette sur un petit-bois et en alignant les traverses hautes et bases des vantaux vitrés sur celles des volets. Au final, l'exercice a permis de restituer sans difficulté l'aspect de ces croisées en plein-cintre lors de la construction du premier château.

¹¹ A. de Mézerac, 1992, p. 7.

¹² Le magasin de la rue Traversière fournissait le verre en table provenant de la verrerie de Sainte-Anne ou Baccarat en Lorraine, fondée en 1765. G.-M. Leproux et J.-F. Belhoste, « La fenêtre parisienne aux XVIIe et XVIIIe siècles : menuiserie, ferrure et vitrage » dans Fenêtres de Paris : XVIIe et XVIIIe siècles, Cahier de la Rotonde, n° 18, 1997, p. 37.

¹³ Archives du château de Mézidon-Canon, boîte n°2, pièce n°9 : bons de livraison, factures, quittances et nombreux courriers entre Elie de Beaumont et Albert, marchand de verre de la rue Traversière à Paris, indiquant les difficultés financières du premier pour honorer le règlement du verre.